

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1383

présenté par
M. Adam, rapporteur thématique

ARTICLE 17

À l'alinéa 75, substituer aux mots :

« à une fréquence au moins trimestrielle »,

les mots :

« au moins une fois par trimestre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.